



25 ans au service
de la pêche artisanale

Yemaya

BULLETIN DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRE DANS LA PÊCHE

Éditorial

Les communautés de pêche et les groupes autochtones, les populations d'agriculteurs, de pasteurs, d'habitants des forêts risquent souvent de devoir abandonner leurs terres, leurs forêts, leurs lieux de pêches, leurs territoires. On reconnaîtra à cet égard tout l'intérêt des négociations intergouvernementales relatives aux Directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts qui sont en cours dans le contexte de la Sécurité alimentaire nationale sous les auspices du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Ces Directives ont donc pour objectif d'améliorer la gouvernance dans ces domaines afin d'assurer la sécurité alimentaire pour tous.

Au cours des négociations, les organisations de la société civile (OSC) ont constamment insisté sur l'importance de droits d'accès et de tenure équitables pour la terre, les pêcheries, les forêts et autres ressources naturelles, auxquels l'on parviendra par diverses mesures politiques : restitution, redistribution, réglementations impératives garantissant la tenure, pour les peuples autochtones et les petits producteurs, les femmes en particulier. Les OSC ont rappelé les États à leurs devoirs en matière de protection des droits humains ; elles ont cherché de nouveaux soutiens pour les petits exploitants fournisseurs de denrées alimentaires et leurs modèles de production.

Et, contrairement à ce que proposent de puissants gouvernements et le secteur privé, les OSC ont fait valoir que la croissance économique, la dynamique des marchés et les investissements des entreprises ne constituent pas la recette miracle pour assurer la sécurité alimentaire. Sans surprise donc, lors des négociations d'octobre, la section portant sur les investissements, et tout particulièrement sur leur protection, a été très controversée.

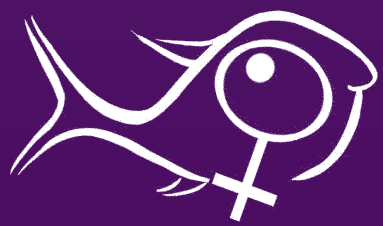
Les communautés de pêche dépendent de ressources qui, traditionnellement, étaient gérées de façon collective, via des systèmes de gouvernance interne évoluant au fil du temps. Ces systèmes ont été rarement reconnus officiellement, mais le plus souvent remplacés par de nouvelles dispositions statutaires et institutionnelles ne cadrant pas avec les pratiques locales, qui se trouvaient ainsi compromises. Citons une travailleuse sud-africaine de la pêche : « Dans le passé, il n'y avait pas de système de permis. Les pêcheurs faisaient eux-mêmes leur réglementation. On s'occupait de la lagune et du poisson qu'il y avait là ; on pêchait là où on voulait » (voir entretien p. 11).

Au cours des négociations, les OSC ont donc soutenu une proposition précédente d'Olivier de Schutter, Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, pour que soit retenu le paragraphe suivant : « Les États doivent reconnaître, restaurer, respecter et protéger les biens communs naturels (terres, forêts, masses d'eau...), qui sont accessibles à tous et sont préservés et gérés collectivement. Les États doivent accorder à ces régimes fonciers autant de légitimité qu'aux règles statutaires. La gouvernance des biens communs naturels doit s'ancrer dans les droits et devoirs collectifs. Les États doivent garantir que tous les groupes, toutes les communautés d'usagers aient un droit d'accès, d'usage et de gestion sur leurs biens communs, sous toutes réserves ».

Tous les États n'étaient pas d'accord pour qu'on inclue ce paragraphe. Certains pays d'Amérique latine disaient que l'expression *biens communs naturels* n'a pas d'équivalent en espagnol et ne constitue pas une catégorie juridique. Les États acceptaient cependant de rechercher d'autres formulations visant à protéger les biens communs et les systèmes associés de gouvernance collective là où ils existent.

Il est certes souhaitable de reconnaître les systèmes de gouvernance collective ; on doit malheureusement constater qu'ils entretiennent souvent une discrimination à l'égard des femmes. La précision suivante des Directives volontaires est donc un élément positif : « Si les réformes constitutionnelles ou juridiques renforcent les droits des femmes et créent un conflit avec les coutumes, toutes les parties devraient coopérer pour intégrer ces changements dans les régimes fonciers coutumiers ».

Il faudrait finaliser au plus vite ces Directives, en y incorporant des dispositions destinées à protéger les petits producteurs. Elles pourraient ainsi devenir un outil utile pour défendre les droits fonciers légitimes des communautés d'agriculteurs et de pêcheurs notamment, surtout lorsqu'elles sont confrontées à des tentatives d'accaparement de la part de grosses sociétés et autres puissants intérêts. ■



Gambie	2
Quoi de neuf sur le web ?	3
Inde	4
Profil	6
Femmes de la pêche	7
Dates	9
Q & R	11
Mama Yemaya	11
Yemaya Recommande	12

TRY tente d'apporter un avenir meilleur

Les vendeuses d'huîtres se rassemblent pour vivre mieux, et leur production monte en gamme

Adrian Croke
(adrian.croke@gmail.com), volontaire du Corps de la Paix en Gambie

Une veuve de 35 ans, avec cinq enfants. Durant les quatre mois que dure la saison, elle se lève tous les jours à l'aube et s'en va à la rivière. Les enfants restent seuls à la maison. Ce serait bien qu'ils aillent à l'école mais il n'y a pas assez d'argent pour cela. Elle travaille vite avec la marée descendante, détachant les huîtres des racines des palétuviers à l'aide d'une hachette. Parfois l'instrument heurte un pied ou une main, mais elle n'a pas encore trouvé sa mort dans l'eau. Elle a de la chance car plusieurs de ses amies sont parties ainsi. Elle ne sait pas nager, elle n'a pas de bateau, pas de gilet de sauvetage, pas de gants, pas de bottes. Les manches d'un vieux pull qui recouvrent ses pieds tiendront peut-être la journée. Le ciel est haut mais la marée commence à remonter : il est temps qu'elle extirpe ses pieds des eaux boueuses et qu'elle prenne la direction de son logement. Puis elle va cuire sa récolte à la vapeur et aller sur la grande route avec une bassine en équilibre sur la tête. La vente sera-t-elle suffisante aujourd'hui pour nourrir la famille demain ? Les véhicules vont et viennent ; de temps en temps, quelqu'un s'arrête pour lui acheter une timbale d'huîtres... On est en 2007 en Gambie, le plus petit pays du continent africain. Cette année-là, alors qu'elle circulait sur la route de Serrekunda pour se rendre à Banjul, la capitale, une dame du nom

de Fatou Janha Mboob, remarque une vendeuse d'huîtres sur la bas-côté et arrête son véhicule. Elle fait son achat et se met à bavarder avec la personne : « Combien cela peut vous rapporter dans une journée ? - Pas grand-chose, presque rien... » Et la conversation continue. D'autres vendeuses s'approchent, et bientôt elles sont toutes à échanger leur vécu. Et c'est ainsi que Fatou a connu les réalités du métier, la vie de celles qui tentent d'en vivre.

La plupart de ces femmes sont veuves et seules pour nourrir la famille. La récolte des huîtres ne donne du travail que pendant quelques mois. Beaucoup ne savent pas nager et n'ont pas de vêtements de protection ; beaucoup ont de grosses blessures dues à des coupures accidentelles. Comme il faut souvent aller loin pour trouver les huîtres, une mort par noyade peut survenir ; et il y a aussi des cas de vol et de viol.

En Gambie, les huîtres vivent sur les racines échasses des palétuviers. La mangrove est un habitat précieux, l'un des écosystèmes les plus productifs et les plus complexes de la planète. Mais il est confronté à de sérieux dangers : le développement, la déforestation, la production de sel, la pollution, la surexploitation... La récolte irréfléchie des huîtres, sous l'effet de l'ignorance et du désespoir, constitue aussi un gros risque pour la santé et la survie de ce milieu. Il y en a qui manipulent leur outil sans discernement ou se servent de grosses machettes ; le système racinaire peut en souffrir, jusqu'à faire crever le palétuvier. Plus on détruit la mangrove, moins on récolte d'huîtres, et l'insécurité touche encore davantage celles qui pratiquent cette activité.

Fatou était très émue par les histoires qu'elle entendait. Née en Gambie, ayant reçu une formation de travailleuse sociale et d'agent de vulgarisation agricole, elle avait vécu quelque temps à l'étranger. De retour au pays, elle s'est lancée dans la création de mode. Mais cette rencontre au bord d'une route avec des femmes qui vendaient leur récolte à la timbale et tentaient ainsi de joindre les deux bouts a marqué un tournant. Cela a été le début d'un processus qui a débouché sur la création de la TRY Oyster Women's Association, une structure lancée par quarante femmes d'un village. Aujourd'hui, TRY compte 500 femmes réparties dans 15 villages. Soutenue par le projet Ba Naffa qui reçoit un appui financier de USAID et par le Centre pour les ressources côtières de l'Université de Rhode Island, cette association est devenue une force qui compte dans le monde du développement des femmes et de la gestion durable des ressources.

ERIN WILKINSON



La TRY Oyster Women's Association cherche à améliorer les conditions de travail et de vie de ses adhérentes

Elle cherche à améliorer la vie de ses adhérentes et de leurs familles, la qualité de la production, les conditions de travail et la durabilité de ce créneau. Plusieurs projets sont en cours pour réaliser ces objectifs. Tout d'abord, 250 femmes participent à un système de microfinancement qui a débuté en janvier 2011 et qui continuera en 2012. Chacune a versé 300 dalasis (environ 11 dollars) et reçu un prêt de 1 000 dalasis (environ 37 dollars) pour lancer une petite affaire. La durée du prêt était de six mois et, avant qu'il ne soit accordé, les femmes recevaient une formation pour la gestion d'entreprise et la commercialisation. Ce projet a eu de forts bons résultats : au moins 25 d'entre elles ont pu économiser plus de 5 000 dalasis (185 dollars), et certaines jusqu'à 14 000 dalasis (518 dollars). C'est assez remarquable car beaucoup de ces femmes n'avaient jamais rêvé de pouvoir posséder un jour des économies et un patrimoine. TRY pense que, grâce au programme de microfinancement, chaque adhérente parviendra à construire un logement décent au bout de cinq ans pour elle et sa famille, et à briser le cycle de la pauvreté et du désespoir.

Pour TRY, l'amélioration de la vie des adhérentes (son objectif premier) est un élément inséparable d'un second : la protection et la gestion responsable de la mangrove. Les programmes de reforestation et les formations contribuent à mettre en évidence toute l'importance de cet écosystème. Les Gambiens dépendent de cet environnement à la fois pour se nourrir (poissons, huîtres, coquillages...) et pour entretenir l'activité touristique, qui bénéficie

de la beauté naturelle des paysages côtiers. L'amélioration des conditions de travail de ces femmes conduit inévitablement à protéger l'environnement et à soutenir la principale source de revenus du pays, à savoir l'industrie touristique.

Pendant la semaine, le Centre de ressources et de transformation de TRY abrite un cours de formation destiné à 35 filles de récolteuses d'huîtres qui avaient abandonné leur scolarisation faute de pouvoir payer les frais. Elles apprennent à coudre, à cuisiner, à se servir d'un ordinateur pour pouvoir ensuite se lancer dans une activité professionnelle. Le Centre s'attache aussi à améliorer constamment la qualité de la production d'huîtres. En partenariat avec le projet Ba Naffa, TRY est impliqué dans des études sur la qualité des eaux dans les zones humides où sont prélevées les huîtres. On espère ainsi parvenir à expédier par la suite de l'huître nature vers des marchés internationaux.

Est-ce que ces femmes vendent encore leur récolte au bord des routes ? Oui bien sûr, mais leur espace de vente est plus propre ; elle sont mieux outillées pour prélever les coquilles ; elles ont une place attirée au marché public. Auparavant elles n'avaient aucun endroit pour se réunir, sauf sur le bord d'une route. Désormais elles disposent du Centre de ressources pour se retrouver, se former, préparer leur production. Le Centre offre un bon prix pour les huîtres, qui sont nettoyées, lavées, bien conditionnées pour la vente. Auparavant on les trouvait sur un étal de bord de route, aujourd'hui c'est un produit amélioré, propre et sain pour lequel il y a

L'amélioration de la vie des adhérentes est un élément inséparable de la protection et la gestion responsable de la mangrove.

Les femmes en route pour RIO+20

Quoi de neuf sur le web ?



Il y aura bientôt vingt ans, le Sommet de la Terre de 1992 se tenait dans la ville brésilienne de Rio de Janeiro. Il débouchait sur la formulation de l'Agenda 21, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Le chapitre 24 de l'Agenda 21 porte spécifiquement sur l'Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable. Il préconise qu'elles prennent une part active aux décisions économiques et politiques, ce qui sera essentiel à l'exécution du programme Action 21. Vingt ans plus tard, la Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD) organise ce nouveau sommet pour évaluer les progrès accomplis et faire des plans pour l'avenir.

Un espace communautaire en ligne à l'intention des femmes a été créé sur <http://women-rio20.ning.com/page/>

about pour qu'elles débattent de Rio+20. Il propose un questionnaire (cliquer sur Survey) destiné à recueillir les opinions sur cet événement dans une perspective de genre. Cela s'ajoutera aux diverses déclarations régionales, à celles des organisations concernées pour contribuer à définir les observations du Groupe majeur Femmes à l'intention du processus officiel CNUDD/Rio+20 pour début novembre. Sur ce site, il y a aussi des pages régionales, et on peut poster des événements, des déclarations, des vidéos, participer à des discussions en ligne.

Il propose également des liens vers des documents importants (publications du Groupe majeur Femmes, documents de positionnement de groupements féminins, compte-rendu de la réunion régionale préparatoire à Rio+20 pour les pays d'Amérique du Sud et des Caraïbes...) et il facilite le réseautage sur le thème de l'économie verte émergente. **M**

une bonne demande. Lorsque les enquêtes sur la qualité des eaux seront terminées, TRY espère exporter de l'huître crue, ce qui mettrait la

Gambie dans l'économie mondiale et ferait de TRY un modèle intéressant de gestion durable et profitable de la ressource. **M**

Une mer pour soi

Grâce à la mariculture, des femmes ont pu améliorer leur niveau de vie, leur poids politique ; et il faudrait que les pouvoirs publics prennent de nouvelles mesures en leur faveur

C. Ramchandran
(ramchandrancnair@gmail.com), Scientifique principal, Institut central de recherche des pêches maritimes, Kochi, Kerala, Inde
(Une version de ce texte a été présentée au troisième Colloque mondial sur le genre dans l'aquaculture et la pêche dans le cadre du 9ème Forum sur l'aquaculture et la pêche en Asie, Université océanique de Shanghai, Chine, 21-25 avril 2011)

La mariculture (mytiliculture, algoculture, pisciculture de pleine eau en cage...) est la science de l'élevage d'organismes utiles dans un environnement marin. Au plan mondial, la production maricole a connu une période de croissance rapide dans la période récente, passant de 0,5 million de tonnes en 1950 à 10 millions de tonnes en 1990, puis à 36 millions en 2007. Cette activité est actuellement pratiquée dans 106 pays. Dans l'agriculture, les systèmes de production à terre constituent un espace contesté. Pareillement, dans la mariculture, le système de production est également un espace contesté, caractérisé par une lutte pour des moyens de subsistance. Cette lutte présente divers aspects écologiques et politiques, parmi lesquels les problèmes de genre.

L'analyse des droits côtiers dans une perspective de genre soulève un certain nombre de problèmes. L'espace marin est généralement considéré comme un système de propriété commune accompagnée de droits coutumiers, avec une complexité institutionnelle plus grande que dans d'autres formes. Quand il s'agit de droits coutumiers marins, les questions de genre n'entrent pas dans les débats car ces droits sont

historiquement du domaine exclusif des hommes. D'autre part, dans des situations où les femmes parviennent à accéder davantage à des ressources communautaires, ce n'est pas seulement ce pouvoir accru des femmes sur des ressources économiques qui peut affecter de façon significative les relations de genre ; cela met aussi en jeu le « processus » qui a mené à ce poids accru, comme l'a fait remarquer la sociologue Bina Agarwal. Les niveaux d'analyse qui sont habituellement retenus par les spécialistes des questions de genre (ménage, communauté, marché, État) ne parviennent pas à produire un éclairage politico-écologique complet. Cela tend à donner un aspect statique à ce qui est souvent un processus extrêmement dynamique. Par ailleurs, si des femmes se voient exclues des régimes de droits de propriété dans l'économie agraire et si cela donne lieu à des combats politiques et intellectuels, cette évolution n'apparaît pas encore dans le système de propriété commune maritime. Mais l'absence de résistance ne signifie pas absence d'inégalités. C'est dans ce contexte que la présente analyse de la croissance de la mariculture le long des côtes indiennes a été entreprise.

L'étude sur laquelle se fonde cet exposé a été réalisée dans divers endroits du pays où se répandaient différentes techniques piscicoles : élevages de moules à Padanna et Kollam dans l'État du Kerala, élevages en cage en pleine eau dans les régions de Visakhapatnam dans l'Andhra Pradesh, de Karwar au Karnataka, de Balasoor en Orissa, algoculture dans le district de Ramanathapuram au Tamil Nadu. On a appliqué un mélange de méthodes : enquêtes socio-économiques dans les ménages et études de cas portant sur différentes parties prenantes. Voici un résumé des principales conclusions.

L'élevage de moules au Kerala a suivi une trajectoire intéressante. À l'origine c'est une technique développée à la fin des années 1970 pour la mariculture en pleine eau par l'Institut central de recherche des pêches maritimes (CMFRI). Depuis 2000, elle a été considérée comme un outil intéressant pour l'autonomisation des femmes sur les côtes du Kerala. La première démonstration réussie a eu lieu dans le village de Padanna, situé sur un estuaire au nord de la côte de Malabar et devenu l'épicentre de la mytiliculture en Inde. Celui qui a joué un rôle moteur dans la diffusion de cette technique est un entrepreneur musulman de ce village qui a pris l'initiative

ABHILASH/CMFRI



À Rameshwaram, État du Tamil Nadu... L'algoculture marque ici le passage de la collecte organisée à la culture

d'organiser la production commerciale via des groupes féminins de microcrédit ou d'entraide (SHG) dans la localité. Cette activité s'est alors répandue dans cinq districts du Kerala et la production totale a atteint les 20 000 tonnes en 2010. Plus de 3 000 femmes sont devenues propriétaires d'un élevage.

Le programme était assez facile à adopter pour les femmes car elles pouvaient aisément accomplir la plupart des activités que cela impliquait : placer le naissain dans des poches cousues et fixées sur des cordes, surveiller la croissance, récolter, agiter, nettoyer... On dirait presque que c'est une exploitation où il n'y a « pas grand chose à faire », avec une période de croissance qui s'étale sur quatre à cinq mois. Les subventions accordées par le gouvernement du Kerala via son programme de *Kudumbashree* (Prosperité de la famille) ont été un autre facteur important dans le décollage de ce créneau.

En tant qu'activité côtière, l'algoculture indienne marque le passage de la *collecte* organisée, pratiquée à des fins commerciales depuis la fin des années 1960 par des femmes dans le Golfe de Mannar, vers des *cultures* qui sont aussi essentiellement le fait des femmes depuis l'année 2000. La culture d'algues marines a reçu une impulsion décisive en Inde avec l'introduction d'algues rouges comme le *Kappaphycus alvarezii*, avec des techniques normalisées par l'Institut central de recherche du sel et des produits chimiques marins (CSMCRI) et vulgarisées par Pepsico. La production de *Kappaphycus* séché est passée de 21 tonnes en 2001 à un peu plus de 700 tonnes en 2009. Jusqu'en 2008, cela se faisait sous forme de contrats avec Pepsico, et ensuite avec Aquagri Processing Private Limited qui est une entreprise constituée par d'anciens cadres de Pepsico et à laquelle Pepsi a transféré ses activités sur les algues en Inde, avec un brevet mondial. L'algoculture reçoit aussi un appui du gouvernement sous forme de subventions et de renforcement des capacités. En l'absence de politique de location de concessions, l'Administration exerce un contrôle de deux manières, en imposant une obligation de formation dispensée par un organisme public, en réservant l'autorisation d'exploitation à des personnes détentrices de la carte de rationnement. Environ un millier de gens (essentiellement des femmes) pratiquent actuellement la culture de *Kappaphycus*.

La pisciculture de pleine eau en cage est la dernière innovation dans le domaine de la mariculture indienne. La première démonstration a été réalisée à Visakhapatnam par le CMFRI en 2007-2008. La technique a été transférée à des groupements de pêcheurs sélectionnés qui ont bénéficié d'une aide financière de l'Office national de développement des pêches (NFDB) et des conseils du CMFRI. Cette innovation est maintenant prête à prendre son essor. Aujourd'hui quelque 600 pêcheurs pratiquent cette activité sur 11 sites.

Certains aspects de l'analyse sexospécifique sont communs à toutes les formes de mariculture évoquées ci-dessus. Premièrement, cette activité a constitué un bon outil d'autonomisation des femmes, sauf pour l'élevage en cages installées en pleine eau. Les femmes qui en ont profité dépendaient auparavant de la cueillette de ressources naturelles sauvages, ce qui représentait beaucoup de travail. Avec la mariculture, le renforcement de leurs capacités d'agir se manifeste sous divers tableaux : économique grâce à l'amélioration des revenus dont elles peuvent disposer, politique grâce à leur progression dans des instances décisionnelles, social car elles peuvent envoyer maintenant leurs enfants à l'école, faire collectivement pression pour lutter contre certains fléaux comme l'alcoolisme... Comme elles disposent de plus d'argent, leur statut s'améliore et elles acquièrent plus de poids au sein de la famille et des structures communautaires.

Deuxièmement, l'expérience prouve que l'intervention des pouvoirs publics est essentielle pour assurer la promotion des femmes. Pour ce qui est de l'élevage de moules, divers organismes gouvernementaux comme le DWCRA (Développement des femmes et des enfants en milieu rural) intervenant dans le cadre de l'initiative *Kudumbashree* apportent un appui. Étant donné que ces organismes avaient pour mission assignée de promouvoir l'autonomisation des femmes, seules des exploitantes pouvaient bénéficier de subventions ou de prêts. Un fois que les groupes féminins d'entraide (SHG) eurent démontré la rentabilité de ce créneau, l'entreprise pouvait intéresser les banques et donc se voir proposer des crédits. Mais le slogan de l'autonomisation des femmes ne pouvait se maintenir plus longtemps à mesure que montait la concurrence au sein du secteur bancaire suite à la libéralisation de l'économie. Citons une éleveuse de moules de Padanna : « Au départ, ils (les exploitants hommes) étaient obligés d'inclure au moins quelques-unes d'entre nous (les femmes) comme adhérentes dans le groupe pour pouvoir obtenir un prêt ; et cela nous donnait un sentiment de supériorité... Maintenant les banques accordent aussi des prêts à des groupes où il n'y a que des hommes. Maintenant nous sommes en concurrence avec les hommes ». Les femmes craignent qu'elles vont bientôt perdre du terrain devant la force musculaire. Dans la phase de vulgarisation, l'algoculture bénéficiait de l'appui financier du gouvernement via les groupements d'entraide. Et comme les femmes devaient représenter 50 % du nombre d'adhérents, cela limitait les déséquilibres entre les sexes. Le fait est que le caractère lucratif de l'élevage d'algues attire désormais de plus en plus d'hommes.


Troisièmement, l'équilibre entre hommes et femmes en matière de droits d'usage communs dans l'environnement côtier est un facteur

L'État apporte une force de négociation positive au sein des ménages. Dans des espaces plus publics, il n'est cependant pas aussi disposé à promouvoir la démocratie en matière d'accès aux biens communs.

important pour une autre raison. Dans les ménages, les femmes savent souvent mieux gérer les choses sur le plan économique, et cette qualité devrait transparaître aussi sur le plan écologique. En veillant à ce que les femmes aient leur juste part des ressources naturelles, on pourrait donc par là même assurer une gestion plus équitable et plus responsable de ces ressources.

En guise de conclusion, disons que l'aspect le plus important bien mis en évidence par cette étude c'est l'ambiguïté des pouvoirs publics. D'un côté, en prévoyant des outils comme les

groupes d'entraide, l'État apporte une force de négociation positive au sein des ménages. D'un autre côté, dans des espaces plus publics, il n'est cependant pas aussi disposé à promouvoir la démocratie en matière d'accès aux biens communs. Partout dans le monde, il est indispensable que les spécialistes des questions de genre apportent leur soutien actif à la cause des femmes qui pratiquent une forme de mariculture, qu'ils demandent à l'État d'avoir un parti-pris en faveur de ces exploitantes, pour protéger leurs intérêts et le rôle qu'elles tiennent. ❏



As'en tenir à son large sourire habituel, on aurait du mal à deviner que Leng Chumnap est une femme très occupée. Elle est mère de trois enfants, vendeuse de poissons et également agent de vulgarisation dans le village de Tumpung Cheung, province de Battambang au Cambodge, tout près de la frontière avec la Thaïlande. C'est la seule femme au sein d'un comité de neuf personnes dans la structure professionnelle des pêcheurs de cette localité.

Cet organisme a aidé Leng Chumnap à entrer en contact avec ses compatriotes sur des questions importantes et à apporter des changements positifs dans leur existence. Et

grand profit de cette mesure pour améliorer l'emploi et les revenus tout au long de l'année ; et on irait désormais pêcher sans crainte.

Les visiteurs qui se rendront à Tumpung Cheung trouveront certainement comme guide enthousiaste Leng Chumnap qui leur montrera les nombreux changements positifs en cours dans le village, tout particulièrement dans les eaux du Tonle Sap qui regorgent maintenant de poissons durant la saison.

Lors de la réunion ICSF qui avait eu lieu à Siem Reap en 2007, elle avait parlé avec conviction des évolutions amorcées. Cette réunion lui avait beaucoup appris car, comme elle comprenait le thaï, elle pouvait profiter des interventions dans cette langue et engager la conversation avec les participants venus de l'autre côté de la frontière. Quatre ans ont passé depuis, et les choses ont encore évolué de façon significative et encourageante dans cette localité. La superficie de la forêt inondable (qui sert de nourrisserie pour le poisson) a nettement augmenté. Depuis quatre ou cinq ans, la production de poissons a été plus que suffisante pour répondre aux besoins des consommateurs. À de nombreuses reprises, les familles ont disposé d'un surplus qui pouvait être écoulé au marché. La pêcherie communautaire est maintenant balisée, avec l'aide de l'Administration qui marque les limites de la Réserve de biosphère du Tonle Sap, proche du village. Presque tous les membres de la pêcherie ont cessé d'utiliser des moyens électriques, qui sont interdits.

Le président du comité de la pêcherie communautaire reconnaît sans réserve le rôle important joué par Leng Chumnap dans le fonctionnement participatif de cette structure. Au vu de ses capacités, le conseil communal (qui est l'échelon de base de l'Administration locale) l'a employée comme agent de vulgarisation pour toute la commune. Dans ce nouveau rôle, Leng Chumnap présente aux différents hameaux les programmes sociaux mis en œuvre. Ce faisant, elle a malheureusement moins de temps à consacrer à la pêcherie communautaire. ❏

PROFIL

Leng Chumnap : une brave

C'est la seule femme au sein d'un comité de neuf personnes dans la structure professionnelle communautaire

John Kurien
(kurien.john@gmail.com), Membre de l'ICSF

en retour cela a aussi beaucoup changé sa vie. Son mari a été un braconnier mais, suite à l'engagement de sa femme dans la nouvelle structure communautaire de la pêche, il a modifié ses pratiques et n'utilise désormais que de petits engins de capture autorisés.

Auparavant, les ressources halieutiques du grand lac cambodgien Tonle Sap étaient entièrement contrôlées par le riche et puissant lobby des propriétaires des lots de pêche. Mais en 2000 le Premier ministre annonçait qu'un sous-décret réquisitionnait la plupart de ces lots et les transférait aux communautés riveraines. Toutes les familles n'étaient pas convaincues de la sincérité de cette mesure, d'autant plus que l'action communautaire n'était pas tout à fait la norme habituelle. Pourtant Leng Chumnap a bien accueilli cette initiative hardie et sans précédent, persuadée qu'elle contribuerait à améliorer la vie des villageois en leur donnant ainsi accès aux ressources halieutiques. Dans les jours qui ont suivi, exerçant son travail de vulgarisation, elle a fait du porte à porte pour expliquer aux gens comment on pourrait tirer

Renverser le courant – 2

Résumé d'un document qui analyse les principales tendances apparues dans les publications relatives aux femmes de la pêche au cours des trente dernières années

Nilanjana Biswas
(nilanjanabiswas@yahoo.com),
chercheuse
indépendante,
écrivaine

La première partie de cet article (voir icfsf.net/SU/Yem/FR/37/art06.pdf) concernait deux évolutions majeures apparues au cours des trois dernières décennies dans les publications relatives aux femmes de la pêche. Premièrement, la recherche portait auparavant sur le travail des femmes ; aujourd'hui elle est centrée sur leur survie, leurs moyens d'existence. Deuxièmement, la notion d'*autonomisation* (empowerment) des femmes a pris le dessus sur le thème de l'*exploitation*, de l'*oppression* des femmes. Troisièmement, il est de plus en plus question d'argumentaires fondés sur les droits, qui sont essentiellement de deux types : celui des gestionnaires de la pêche, partisans de droits privés, celui des communautés de petits pêcheurs, qui évoquent les droits humains.

En guise de réponse à la crise provoquée par la surpêche industrielle, beaucoup de pays développés du Nord ont mis en œuvre des régimes de quotas privés et des programmes de professionnalisation. De nombreuses études ont démontré que cela a conduit à une concentration des quotas entre les mains de grosses sociétés de pêche, à l'éviction des femmes de l'essentiel de la pêche. En fait, la crise provoquée par la surpêche des navires industriels a servi de prétexte pour l'élimination des petits producteurs et le renforcement des gros intervenants dans ce secteur. Depuis la fin des années 1980, ce modèle nordique de privatisation des pêcheries et d'intronisation du marché comme puissance régularisatrice au lieu de l'État est transféré

dans les pays moins développés ou sous-développés du Sud, l'Afrique du Sud par exemple. Les nouveaux modes de gestion des pêches, comme l'approche fondée sur la génération de richesse de la Banque mondiale, continuent d'encourager la privatisation des pêcheries. Pour justifier cela, on fait appel aux droits de la personne.

Dans le même temps, certains préconisent l'adoption d'un autre concept : le développement des pêches fondé sur les droits humains. C'est-à-dire que les communautés de pêche doivent pouvoir elles aussi bénéficier d'une pleine concrétisation des droits de l'Homme, à la fois économiques, sociaux, culturels et politiques ; et ces droits et avantages sont à la fois individuels et communautaires. Comme l'approche fondée sur les droits humains est soutenue par un arsenal international de normes universelles, on estime qu'elle permettra de demander de façon plus efficace des comptes à l'État.

Quel est à vrai dire l'efficacité d'un tel argumentaire, protège-t-il les intérêts des femmes dans les pêches traditionnelles ? Avant de pouvoir répondre à ces questions, il est bon de souligner que les droits communautaires reposent habituellement sur la notion d'usage coutumier et non pas sur le droit de propriété. Les droits des petits pêcheurs découlent d'une utilisation coutumière des ressources côtières, perpétuée de génération en génération. Il est extrêmement rare que des pêcheurs pauvres possèdent des titres de propriété foncière personnels. Le concept des droits humains est, par contre, quelque chose d'assez récent, issu de l'époque industrielle ; et au centre il y a le caractère sacré du droit de l'individu à posséder. Les droits humains sont intimement liés à l'idée de démocratie, de propriété privée, d'économie de marché, l'individu citoyen étant à la jonction de ces trois concepts.

De nombreuses questions se posent. Si par *droits humains* dans les pêcheries on se réfère à la *propriété collective* des espaces dédiés à la pêche et de leurs ressources, comment alors résoudre les conflits lorsque le droit de propriété collectif vient s'opposer au droit de propriété individuelle ? Ce n'est pas une question abstraite car, en ces temps de croissance induite par le marché, les côtes sont des espaces extrêmement convoités. Si par *droits humains* on entend l'*accès préférentiel* des communautés de pêche à la terre et aux ressources halieutiques, l'argumentaire des droits humains suffira-t-il à faire en sorte que l'accès ne soit pas réservé uniquement aux notables de la communauté mais puisse aussi profiter aux femmes pauvres et à d'autres gens situés au bas de l'échelle sociale ? Les droits d'accès sont-ils un gage de sécurité sur le long terme ? Les intérêts capitalistes ne vont sans doute

SEBASTIAN MATHEW



Chalutiers industriels à Madagascar... La crise provoquée par la surpêche industrielle a servi de prétexte pour éliminer les petits producteurs

... l'action déterminante de l'aide dans la fabrication d'un discours mondial uniformisé en matière de développement, pour établir une hégémonie de fait.

pas s'opposer fortement à ces droits d'accès car ils savent bien que l'industrie et le développement vont au fil du temps vider ces droits de leur contenu. Il y a aussi, apparentés à cette question, les droits humains des pauvres qui ne sont pas de la pêche. Avec la montée des prix des denrées alimentaires, et en l'absence de sécurité sociale, la pêche attire un nombre croissant de ruraux pauvres et étrangers au monde de la pêche qui cherchent ainsi à échapper à la faim. Si les débats autour des droits humains se réfèrent essentiellement aux droits des communautés de pêche traditionnelles, que fait-on des droits humains des pauvres qui ne sont pas de la pêche, qui ne pêchent qu'occasionnellement ?

Un problème majeur avec le discours sur les droits humains c'est qu'on fait habituellement porter ces droits sur le domaine public et rarement sur la sphère domestique ou privée. La façon d'exposer les droits humains ignore généralement le fait essentiel que la sphère publique existe précisément grâce au travail caché des femmes dans la sphère privée (au sein de la famille). Il est rare que les femmes bénéficient pleinement de leurs droits de citoyennes à part entière, dans l'égalité et l'autonomie. Elles n'ont guère de contrôle sur leur sexualité et leur fertilité ; elles sont au service du couple, de la famille, de la communauté, de l'État, du capital. En plus, elles sont tellement surchargées de tâches productives et reproductives non valorisées au sein du ménage qu'elles peuvent rarement sortir des limites de la sphère privée pour jouer un rôle actif en public.

Pour que l'approche fondée sur des droits soit efficace dans la pêche, il faut qu'elle considère un certain nombre de questions. Premièrement, la propriété privée est-elle ici fondamentalement différente des régimes de droits privatisés ? Deuxièmement, l'argumentaire sur les droits humains ne va-t-il pas en fait permettre aux notables de la communauté de s'approprier des ressources qui étaient auparavant communes et partagées ? Troisièmement, cette approche va-t-elle empêcher l'exploitation des femmes et d'autres groupes marginalisés des communautés de pêche, y aura-t-il une place pour les droits humains des pauvres en dehors du milieu traditionnel de la pêche (des gens qui ne pêchent qu'occasionnellement, par exemple) ? Comment cette approche va-t-elle traiter la nature particulière de l'oppression et de l'exploitation sexospécifiques alors qu'elle exclut la sphère privée qui est le lieu privilégié de ces atteintes ?

La quatrième évolution importante dans le discours sur la pêche a été l'émergence du terme *communauté*. Il y a des communautés de pêche le long des côtes depuis des générations ; et il y a une bonne documentation sur leurs combats politiques pour résister aux expulsions et expropriations face à l'emprise de la pêche industrielle. Depuis la fin des années 1980 cependant, ce concept a fait son entrée dans la politique mondiale : le résultat d'une réponse institutionnalisée à toutes ces luttes. Il est très important de faire la distinction entre la communauté en tant qu'entité politique et la communauté en tant qu'entité institutionnelle. Dans la vie réelle, cette distinction devient de

plus en plus floue, sous l'effet des programmes d'aide tout particulièrement.

Depuis les années 1980, juste après le Consensus de Washington, dans les pays en développement, l'État (le gouvernement et ses agences) a dû abandonner son pouvoir de réglementation. Les discussions relatives au développement commençaient à tourner autour de la privatisation de toutes les réglementations, concernant notamment la gestion des ressources naturelles. Au cours des années 1990, des modèles de cogestion et ensuite de gestion communautaire des ressources côtières sont apparus dans la pêche. Les quelques rares expériences positives de gestion communautaire des ressources côtières ont été des projets pilotes soutenus par des donateurs. Avec le retrait de l'État, les entreprises ont eu à prendre en compte une nouvelle réalité : la participation accrue du privé au secteur social. Des rôles auparavant tenus par le gouvernement (rédiger des normes réglementaires, apporter des secours lors de catastrophes...) étaient désormais assumés par des organismes privés. Et cela incluait de plus en plus des Ong. Des politiques axées sur le marché ont reçu une légitimité nationale et les coups de tampon de représentants de la société civile, avec la participation d'Ong. Des pressions se sont ensuite exercées sur les Ong pour qu'elles abandonnent leur rôle d'opposants et s'alignent sur l'idéologie dominante. Sciemment ou inconsciemment, elles se sont fait instrumentaliser pour introduire le néolibéralisme dans les structures administratives locales. Parlant de l'Amérique du Sud, un auteur dit : « Tandis que les régimes néolibéraux au sommet dévastaient les communautés en inondant le pays d'importations bon marché, en extrayant les remboursements de la dette extérieure, en abolissant la législation du travail et en créant une masse grandissante de travailleurs mal payés et de chômeurs, les Ong recevaient des financements pour lancer des projets d'auto-développement, d'éducation populaire, de formation professionnelle afin d'absorber temporairement de petits groupes de pauvres, de coopter des leaders locaux et de saper les luttes contre le système ».

La classe capitaliste qui se renforçait dans le secteur des pêches a déclenché une affirmation de l'identité communautaire. Dans certains pays, les politiques de représentation ont pris beaucoup d'importance et on a commencé à assister à un durcissement des frontières communautaires selon des critères identitaires. Cela pouvait être parfois une réelle force mobilisatrice, mais cela a aussi beaucoup pesé sur la question des femmes. Dans les plaidoyers en faveur de la pêche, les droits des femmes étaient de plus en plus présentés comme des droits communautaires. Le Forum mondial des pêcheurs (WFF) affirmait par exemple qu'il fallait « faire en sorte que notre secteur ne soit pas affaibli par des divisions, en mettant les hommes d'un côté et les femmes de l'autre, alors que les petits pêcheurs du Nord comme du Sud sont de plus en plus contraints d'abandonner leur mode de vie à cause de politiques gouvernementales qui privilégient les intérêts de la pêche industrielle ». L'idée que le secteur de la pêche serait affaibli si les femmes s'organisaient

autour de leurs problèmes particuliers rappelle (c'était il y a plusieurs dizaines d'années) l'opposition résolue des partis de Gauche à une organisation autonome des femmes sous prétexte que cela allait affaiblir les combats de la classe ouvrière. On constate actuellement, à l'évidence, une perte d'attention à l'égard des droits des femmes dans les déclarations de la société civile venant du secteur de la pêche ; elles ne traitent plus directement des causes profondes de l'oppression des femmes au sein de la famille et de la communauté. En l'absence d'une profonde remise en question de structures communautaires oppressives, il se pourrait que l'appel à « protéger les identités culturelles, la dignité et les droits traditionnels des communautés de pêcheurs et des populations autochtones » (comme il est dit notamment dans la Déclaration de Bangkok) ait des répercussions négatives sur certains groupes vulnérables (des femmes, des pauvres, des minorités sexuelles...) qui historiquement ont été privés de leurs droits au sein de la communauté.

Dans les pays pauvres, les femmes des communautés de pêche vont de plus en plus dans des emplois salariés, et parviennent ainsi à acquérir des moyens économiques indépendants. En même temps, on force les gouvernements à accepter la notion des droits des femmes ; et les interventions des Ong y contribuent. Les communautés finiront donc inévitablement par s'occuper de la situation des femmes et à ne pas les considérer seulement comme un élément du paysage communautaire mais aussi en tant qu'individus. Il reste à voir dans quelle mesure les droits des femmes découlant du concept de genre et de leur citoyenneté pourront se matérialiser face à des pratiques véhiculées par des structures de pouvoir (religions, castes...) fortement enracinées dans la communauté.

Et enfin cinquièmement, la documentation relative à la pêche reflète l'emprise croissante de l'aide des donateurs. Les évolutions évoquées jusqu'ici (perte d'intérêt pour les thèmes du travail, de l'oppression et l'exploitation des femmes, des droits des opprimés, avec émergence du concept des droits humains, et aussi institutionnalisation des luttes communautaires) n'auraient probablement pas pu se produire au cours des dernières décennies sans l'action déterminante de l'aide dans la fabrication d'un discours mondial uniformisé en matière de développement, pour établir une *hégémonie* de fait.

L'aide des donateurs a contribué de manière importante à la diffusion de la mondialisation et du « libre marché ». Si l'on considère que le « libre marché » est la main de fer du capital, alors cette aide est le gant de velours qui l'enveloppe. Les exigences structurelles liées à l'octroi de l'aide (et soutenues par trois grands acteurs : Fonds monétaire international, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce) ont fortement modelé le développement des pêches. Ces trois institutions ont travaillé à l'unisson, chacune dans sa spécialité : stabilisation pour le FMI, ajustement structurel pour la BM, libéralisation du commerce pour l'OMC. Elles étaient au service d'un objectif unique : le libre marché. Dans le domaine de la pêche, l'aide des donateurs imposait des conditions visant à promouvoir la modernisation et l'industrialisation des opérations. Le modèle préconisé a eu des effets dévastateurs sur les pêches maritimes et les élevages dans les pays du Sud.

Au début, l'aide destinée à la pêche passait par les gouvernements nationaux. Au cours des années 1950, dans les pays industrialisés, des capitaux étaient abondamment déversés sur des gros chalutiers et des flottes de pêche lointaine ;

Le Comité Nobel honore trois femmes

Le Comité norvégien a décidé d'attribuer le Nobel de la Paix 2011 à trois femmes - Ellen Johnson Sirleaf, Leymah Gbowee et Tawakkul Karman - pour leur remarquable contribution à la lutte non violente en faveur de la sécurité des femmes et leurs droits à une participation entière dans la construction de la paix.

Ellen Johnson Sirleaf est la première femme élue démocratiquement à la présidence d'un pays africain. Depuis son arrivée au pouvoir en 2006, elle s'est constamment efforcée d'assurer la paix au Liberia, d'encourager le développement économique et social, d'améliorer la situation des femmes. Leymah Gbowee, 39 ans, du Liberia également, a mobilisé et organisé les femmes au-delà des lignes de division ethniques et religieuses pour mettre fin à une longue guerre dans ce pays et assurer la participation des femmes aux élections. Depuis elle milite pour renforcer l'influence des femmes en Afrique de l'Ouest. Tawakkul Karman a eu un rôle de premier plan dans la lutte pour les droits des femmes et dans les mouvements en faveur de la démocratie

et de la paix au Yémen. Elle préside le réseau Femmes journalistes sans chaînes. C'est la première femme arabe lauréate de ce prix.

Par les attributions de cette année, le Comité Nobel a voulu faire passer le message que le monde ne pourra connaître la démocratie et une paix durable tant que les femmes n'auront pas les mêmes possibilités que les hommes pour agir sur les événements à tous les niveaux de la société. En octobre 2000, le Conseil de sécurité des Nations unies adoptait la résolution 1325 qui, pour la première fois, faisait de la violence contre les femmes dans les conflits armés une question de sécurité internationale. Elle soulignait que les femmes doivent participer sur un pied d'égalité avec les hommes à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité. Le Comité Nobel espère que ce prix « contribuera à mettre fin à la répression dont les femmes sont toujours victimes dans de nombreux pays et à exprimer le grand potentiel que les femmes peuvent représenter pour la paix et la démocratie ». ❖

Dates

Ramya Rajagopalan
(icsf@icsf.net),
consultante pour l'ICSF

dans les pays du Sud, l'aide intergouvernementale contribuait à la modernisation des bateaux et de leur équipement. Avec la crise de la pêche, il a fallu ouvrir rapidement les marchés du Sud, mais les circuits utilisés jusque-là par les capitalistes (l'aide intergouvernementale) étaient lents. Le Consensus de Washington des années 1980 a servi à éliminer les contrôles gouvernementaux sur les flux de capitaux. La mantra n'était plus *croissance et distribution* mais tout simplement *croissance du marché*. Pour cela, le meilleur chemin c'était l'aide, sur laquelle venaient se greffer des exigences d'ajustement structurel. Pour leurs pêcheries, les pays pauvres du Sud demandeurs de prêts étaient forcés d'adopter des modèles de croissance capitaliste basés sur l'exportation. Via l'aide des donateurs, la trinité FMI-BM-OMC maniait la carotte et le bâton pour forcer les gouvernements à libéraliser le commerce et les flux de capitaux, à déréglementer, à privatiser et à se spécialiser dans des exportations. Cela a entraîné l'essor du commerce du poisson, alimenté aussi par des formes d'aquaculture industrielle non durables. Dans les années qui ont suivi, les écarts de revenus entre riches et pauvres ont atteint des sommets, et l'économie mondiale souffrait de pénuries alimentaires et des hausses des prix du pétrole et de la nourriture.

À l'approche du nouveau millénaire, il devenait évident que les objectifs du Consensus de Washington étaient plus ou moins atteints. Au cours de la période 1996-2004, alors que toutes les autres formes d'aide au développement s'affaissaient, l'aide destinée à promouvoir la gouvernance et l'État de droit passait progressivement de 10 % en 1996 à 45 % en 2004. Cela indiquait que la restructuration économique était largement accomplie dans les pays du Sud, et que subsistaient seulement quelques obstacles mineurs sur le chemin d'une complète déréglementation et du libre marché. Il était maintenant indispensable que le capital consolide son emprise sur les marchés émergents du Sud. Au cours des dix dernières années environ, il a donc recherché deux choses. Premièrement, il a demandé que l'État se dessaisisse de sa mission de régulation au profit d'organismes privés, pour faire en sorte que les normes réglementaires concernant l'environnement, le littoral, le travail et autres choses ne gênent pas l'industrie. Deuxièmement, pour que les gens dont la vie avait été détruite par les réformes économiques ne meurent pas de faim ou de maladie, le capital préconisait l'octroi d'une aide spécifique aux plus démunis. Le succès de ces deux programmes (privatisation et aide ciblée) dépend cependant d'une bonne gestion, de bons services de prestation. Pour ces raisons, l'agenda capitaliste est passé à la bonne gouvernance ; et l'alignement de l'aide sur les priorités nationales est ainsi devenu le thème de la Déclaration de Paris de 2005, largement entérinée par les organismes donateurs et les gouvernements nationaux.

Durant cette période, un extraordinaire consensus apparaissait dans le secteur social, gommant toute opposition réelle au Consensus de Washington. Chaque plan de projet devait

avoir un élément indispensable consacré au *gender empowerment* (autonomisation, habilitation des femmes) et au *gender mainstreaming* (intégration des considérations de genre dans le courant dominant) ; cela pour mieux intégrer les femmes dans le capitalisme. Il devenait également fort important de « verdifier les investissements ». Les élites politiques des pays du Sud rédigeaient des plans nationaux pour l'environnement en consultation avec les banques. Des Ong écologistes préparaient la documentation du projet associé avec le prêt pour l'aquaculture, la gestion côtière, la forêt, l'agriculture, l'exploitation minière. Dans le même temps, on s'activait pour privatiser toute réglementation, y compris en matière de gestion des ressources naturelles. Dans le secteur de la pêche, les concepts de cogestion et ensuite de gestion communautaire des ressources côtières faisaient leur chemin. L'aide arrivait aux projets de renforcement des capacités et de formation professionnelle pour des organisations et réseaux communautaires qui travaillaient directement avec des groupes autochtones et des communautés tributaires des ressources naturelles. Les réglementations, qui pouvaient gêner la croissance économique, étaient de plus en plus remplacées par des modes gestionnaires faisant appel à un consensus entre les « parties prenantes de la société civile » sur des questions relatives à la zone côtière, à la protection de l'environnement marin, de la diversité biologique.

L'énorme expansion de l'industrie au cours des dernières décennies a complètement restructuré les relations économiques dans le secteur de la pêche. Aujourd'hui le poisson est produit dans les pays pauvres et consommé dans les pays développés et par les élites dirigeantes des pays producteurs. Cette restructuration a sans doute créé des emplois pour des femmes pauvres, mais avec des bas salaires et dans des conditions de réelle exploitation. Des critiques bien nécessaires du modèle industriel du développement sont apparues ; pendant ce temps cependant, l'attention s'est portée non plus sur le travail mais sur l'environnement, de sorte que les pauvres et les marginalisés sont désormais considérés moins comme une main-d'œuvre exploitée que comme des gardiens naturels de l'environnement.

La mode est à un climat de consensus politique, d'ordres du jour *positifs* et non pas *d'opposition*. La question des femmes est recadrée dans les termes du *gender empowerment* : on n'est plus dans l'opposition au patriarcat et au capital. Pendant ce temps, la main-d'œuvre féminine est mobilisée comme jamais auparavant et concentrée dans les tâches les plus mal payées afin d'alimenter la croissance du secteur des pêches ; et elle est confrontée à des violences accrues. Les politiques identitaires et communautaires se sont renforcées au cours de cette période, mais la famille et la communauté (deux structures qui laissent faire l'oppression des femmes) échappent de plus en plus à la critique. La résistance essaie de combiner droits humains et droits communautaires sans focaliser

sur les droits des femmes. Les Ong désertent leur rôle d'opposition et restent essentiellement sur des questions de moyens d'existence et de survie. On a pratiquement oublié la nécessité d'une force ouvrière politiquement solide, capable de négocier pour plus de justice et d'égalité.

Dans un contexte où la pêche capitaliste se construit sur le travail dévalorisé ou sous-valorisé des femmes, il faut de nouvelles analyses et de nouvelles formes d'organisation pour remettre fondamentalement en cause cette exploitation. On ne peut laisser l'industrie faire ce qu'elle veut sans aucune contrainte ; il faut l'obliger, par l'imposition de règles strictes, à regarder au-delà des profits. La mobilisation communautaire est confrontée à bien des difficultés. Les communautés peuvent-elles constituer leurs propres mécanismes de marché, qui ne copient pas les formes capitalistes, qui génèrent des économies non monétaires ? Les communautés peuvent-elles exiger la réglementation du capital et de ses relations avec les gens et l'environnement ? Peuvent-elles collectiviser la propriété des biens et des moyens de production, en veillant aux droits de ceux qui travaillent et en délégitimant les gains des profiteurs ? Peuvent-elles aussi tenir compte des droits des pauvres qui ne sont pas de la pêche ? Peut-on collectiviser les tâches ménagères ? Va-t-on accepter de valoriser tout le travail accompli par les femmes ? La fertilité et la sexualité des femmes pourront-elles se libérer des institutions de la famille et de la propriété privée ? L'analyse et la clarté politique que nécessitent de tels agendas peuvent-elles venir uniquement de politiques identitaires ? Et les politiques identitaires vont-elles jamais tolérer la lutte contre le patriarcat ? Est-ce que cela n'impliquera pas obligatoirement un retour vers la notion de classe, avec d'autres contradictions mettant en jeu le genre, la race, la caste, la sexualité... ? N'est-il pas grand temps de repenser radicalement les politiques de la femme ?

La documentation sur les femmes de la pêche nous rappelle que droits et démocratie c'est comme le dicton *Charité bien ordonnée commence par soi-même*. Ceci dit, contrairement à la charité, la démocratie et nos droits ne seront jamais le cadeau d'un aimable bienfaiteur. À tous les niveaux - famille, communauté, monde - ces droits, il faudra les conquérir de haute lutte. ❏

Entretien avec Solene Smith, présidente du réseau Coastal Links, Afrique du Sud, pêcheuse à Langebaan, localité de pêche traditionnelle située sur la seule vraie lagune du pays, à l'ouest

Jackie Sunde (jsunde@telkomsa.net), Membre de l'ICGSF, chercheuse à l'Unité d'évaluation environnementale, Université de Cape Town, Afrique du Sud

Solene, avez-vous un droit d'accès à la mer à Langebaan ?

Non, plus maintenant. Avant le système des permis, tout le monde avait le droit. Et nous travaillions à côté de nos hommes.

Vous avez le droit d'exploiter les ressources marines ?

Non.

Vous avez le droit d'occuper le terrain sur lequel vous vivez ?

Oui, j'ai le droit à ma maison. Auparavant, nous vivions tous près de cette belle lagune ; mais nous avons dû déguerpir à cause des lois d'apartheid. Maintenant j'ai ma propre maison.

Par rapport à l'ancien système, quels sont actuellement vos droits ?

Dans le passé, il n'y avait pas de système de permis. Les pêcheurs faisaient eux-mêmes leur réglementation. On s'occupait de la lagune et du poisson qu'il y avait là ; on pêchait là où on voulait ; personne ne surveillait ; il n'y avait pas de loi officielle. Nous nous occupions nous-mêmes de la ressource et nous apprenions à nos enfants à faire pareil parce que nos ancêtres et nos parents nous avaient dit comment respecter la mer et son poisson.

Et le nouveau système ?

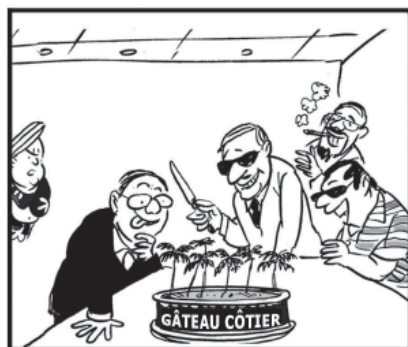
Dans les années 1970-1980, le gouvernement a fait de nouvelles lois et mis en place le système des permis. Certaines personnes seulement ont pu en obtenir un. Beaucoup de nos pêcheurs ont dû chercher un autre travail. Et avec cela, d'autres règlements, d'autres organismes sont arrivés (AMP, Office des Parcs...), chacun avec ses règlements. Notre belle lagune a été divisée en plusieurs sections, et maintenant les pêcheurs ne peuvent aller que dans certaines. Auparavant, on pouvait jouer sur la plage, ancrer nos bateaux, nettoyer le poisson, tout quoi... Maintenant tout ça c'est perdu. Nous avons été obligés de partir et de trouver un autre endroit pour vivre. Nous étions bien sur cette belle lagune, mais nous avons été chassés durant les années d'apartheid. La lagune a ensuite connu d'autres développements, sans qu'on dise aux gens comment faire pour récupérer leur terre.

Comment voyez-vous l'avenir dans la lagune ?

Ma mission de présidente de Coastal Links signifie que je vais me battre avec les pêcheurs pour un système pacifié. Je veux qu'on vive en paix comme autrefois, et que ce soit le cas pour nos enfants aussi. Je veux pêcher là où ça se faisait avant, et qu'on nous respecte à nouveau. ❏

MAMA YEMAYA

« C'est pas du gâteau ! »



VIDÉO

Une mer de femmes

Documentaire en deux parties sur des femmes de la pêche

http://www.youtube.com/watch?v=qm_0NQTuT7g (14 minutes)

<http://www.youtube.com/watch?v=-ICeBgeGTas> (12 minutes)

En espagnol, sous-titrage anglais, produit par GAC Vigo.

Projet financé par UE, gouvernement autonome de Galice, gouvernement central espagnol, ministère de l'environnement, du milieu rural et marin

Commentaire de **Ghousiya Sultana** (icsf@icsf.net), chargée de programme à l'ICSF

Une mer de femmes est un documentaire espagnol produit par GAC (*Grupo de Acción Costeira*), une organisation soutenue par le Fonds européen pour la pêche et qui a pour but de stimuler l'économie des localités du littoral vivant de la pêche. Il présente tous les aspects de ce secteur : environnement, héritage culturel, flottilles et production. L'égalité entre les hommes et les femmes est l'un des axes de l'action du GAC qui cherche à identifier, dans un souci d'égalité, les possibilités de participation et des hommes et des femmes afin d'améliorer les conditions de travail des femmes.

La vidéo nous montre le vécu de Galiciennes qui apportent leur contribution à la production globale de la pêche par diverses activités : pêche aux casiers à poulpe (qui demande de la force, chaque casier pesant environ 5 kg à vide), récolte de coquillages sur l'estran, d'anémones, de pouces-pieds sur les rochers, fabrication de filets et ramendage...

Elles disent que la mer, malgré ses risques, c'est leur vie, une vie qui nécessite de gros efforts physiques et une bonne concentration. La plupart des gens ne savent pas que des femmes prennent une part active à la pêche : cette vidéo est là pour les éclairer.

La vie de ces femmes est pleine de défis. Il faut tout d'abord trouver un équilibre entre le travail en mer et les tâches familiales, ce à quoi on parvient habituellement en adoptant des heures de travail flexibles. Ces femmes sont fières de ce qu'elles font ; il est complètement faux de croire, affirmant-elles, que les femmes ont peur d'aller en mer, qu'elles sont incapables d'accomplir des travaux très physiques.

L'une d'entre elles, Begona Gonzalez, est toute fière de préciser qu'elle va en mer depuis vingt ans maintenant et qu'elle n'a pas peur de l'eau ou de toute autre chose dans l'environnement naturel. Sylvia Rodriguez, qui pêche des oursins, concède qu'il y a davantage d'hommes que de femmes sur la mer. Elle dit que c'est parce que les hommes se croient plus forts, ou que c'est tout simplement à cause de la tradition.

On constate en tout cas que, depuis un certain nombre d'années, il y a de plus en plus de femmes à s'aventurer sur la mer. Toutes les intervenantes pensent que, avec une formation appropriée et des chances égales, une femme vaut bien un homme. Elles disent aussi avoir incité leurs fils et leurs filles à s'informer davantage sur les métiers de la pêche, et avoir été déçues par le fait que la jeune génération n'a pas très envie de prendre la suite dans cette branche. **M**



PUBLIÉ PAR
Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui
aux travailleurs de la pêche

27 College Road
Chennai 600 006, Inde
tél: (91) 44 2827 5303
fax: (91) 44 2825 4457
courriel: icsf@icsf.net
site Internet: www.icsf.net

PRÉPARÉ PAR
Nilanjana Biswas
TRADUCTION
Gildas Le Bihan
ILLUSTRATIONS DE
Sandesh
(sandeshcartoonist@gmail.com)
MISE EN PAGE
P. Sivasakthivel
IMPRIMÉ PAR
Nagaraj & Company Pvt. Ltd.,
Chennai

Les articles soumis par vous ou d'autres devront comporter 500 mots au maximum. Ils porteront sur des questions qui concernent directement les femmes et les hommes du monde de la pêche, sur des publications récentes, des réunions où la situation et l'action des femmes sont évoquées. Nous serions aussi heureux de recevoir des « tranches de vie » racontant les efforts de femmes et d'hommes qui militent pour une pêche durable et

pour que la société reconnaisse leur apport à ce secteur d'activité. Ajoutez deux ou trois lignes sur l'auteur.

Faites-nous part de vos commentaires et de vos suggestions pour améliorer le contenu de ce bulletin. Indiquez-nous aussi le nom de personnes susceptibles d'être intéressées par cette initiative. Nous serons très heureux de recevoir votre courrier et des articles à publier.